

ENSEIGNEMENT

Conseil d'Etat et matu professionnelle

La rentrée scolaire 1994 devrait voir l'introduction d'une maturité professionnelle.

Dès la rentrée scolaire d'août 1994, il sera possible aux élèves de l'enseignement secondaire postobligatoire genevois d'opter pour une maturité professionnelle. Ainsi en a décidé le Conseil d'Etat lors de sa séance du 19 janvier, sur une proposition de la cheffe du Département de l'instruction publique, M^{me} Martine Brunschwig Graf, a communiqué jeudi la chancellerie.

UNE FORMATION DE BASE

Cette nouvelle maturité comprend une formation de base, dont la durée dépend de la filière choisie, qui aboutit à un examen de fin d'apprentissage, permettant au titulaire de poursuivre ses études dans une école supérieure. Désormais, les écoles techniques et de métiers et le Centre d'enseignement professionnel pour l'industrie et l'artisanat (CEPIA) délivreront cette maturité professionnelle technique et artisanale.

BRANCHES À OPTIONS

Pour la nouvelle maturité, un tronc commun comprendra les disciplines de base, alors que les orientations se marqueront par la pondération des branches dominantes. Le candidat pourra également choisir des branches à options, quelle que soit la filière suivie. En outre, la préparation de la maturité professionnelle pourra être, selon le cas, simultanée ou postérieure à celle du certificat fédéral de capacité. Par ailleurs, la maturité professionnelle et commerciale dépendra toujours de l'Ecole supérieure de commerce et la maturité professionnelle artistique sera du ressort de l'Ecole des arts décoratifs.

MARIANNE RUBIO

TAUX HYPOTHÉCAIRES. Les régisseurs précisent

● Anticipant la future baisse du taux hypothécaire de référence à Genève, la Société des régisseurs (SR) genevois, réunis récemment en assemblée générale extraordinaire, réitère sa position en matière de baisse de loyers. Par un communiqué, la SR précise ainsi qu'«à Genève, les répercussions des hausses et des baisses des taux hypothécaires sont plus tardives qu'en Suisse alémanique, en raison de la durée des baux, plus longue et plus étalée». La SR souligne par ailleurs à nouveau que «le loyer ne fluctue pas uniquement en fonction du taux hypothécaire», la variation de ce dernier étant par conséquent «prise en compte après une analyse cas par cas».

SUPERPHÉNIX. Le PEG en appelle à la mobilisation

● Le Parti écologiste genevois (PEG) se dit «profondément choqué par les conclusions du rapport de la Direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN)», selon un communiqué diffusé hier. Les verts genevois trouvent «incohérente» la position de la DSIN qui ferait, selon eux, machine arrière par rapport aux conclusions de l'audition parlementaire recommandant des expertises indépendantes. Second point: les écologistes dénoncent le fait que le problème des feux de sodium n'est toujours pas maîtrisé «alors que c'était l'une des conditions posées par M. Bérégovoy à la remise en marche». Le PEG en appelle donc à la mobilisation. «Il faut persévérer, jusqu'à ce que le monstre s'effondre».

Cloé, Catherine et Jean-Pascal Mugny-Novelle sont très heureux d'annoncer la naissance de

Jonathan, Quentin

DÉBATS

Une quinzaine d'information aborde les modalités du logement associatif

Largement discutée et revendiquée, l'idée du logement associatif ne fait pas encore partie des mœurs genevoises. Une association relance le débat en partant d'exemples concrets.

Beaucoup de revendications et peu de débouchés. Fort de ses 250 «individus organisés», le GRAAL (Groupe pour la promotion de l'action associative en matière de logement) dresse ce constat paradoxal: dans une cité riche d'expériences associatives illégales (les squats), où le thème du logement est généralement l'objet d'un large débat, les «milieux liés au marché du logement» n'ont pas encore résolu d'adapter leur offre à ces nouvelles formes de demandes. Certes, la nécessité d'une politique sociale du logement est (plus ou moins) entrée dans les mœurs politiques; bien sûr, certaines coopératives ont vu le jour, fournissant des logements décents et bon marché. Toutes les attentes qualitatives liées à l'habitat n'en sont pas pour autant satisfaites, les coûts et l'investissement personnel que réclame la réalisation d'un projet limitant, à quelques exceptions près, l'accès à la «maîtrise collective de l'habitat» aux classes sociales aisées.

REVENDECTION COMMUNE

C'est donc sur un terrain encore peu défriché à Genève, situé entre la propriété et le logement locatif, en marge des grandes coopératives d'habitation ou des coopératives de propriétaires, que le GRAAL situe sa «quête». De la coopérative l'Escalier – constituée en 1990 et disposant déjà de 200 000 francs de fonds propres – à l'Association des nouveaux habitants (ANH) – une trentaine de personnes occupant deux immeubles squattés aux Pâquis et annonçant un revenu moyen d'environ 1500 francs – les membres de la dizaine d'associations regroupées dans le GRAAL ne poursuivent pas forcément tous les mêmes idéaux. La même revendication générale les a

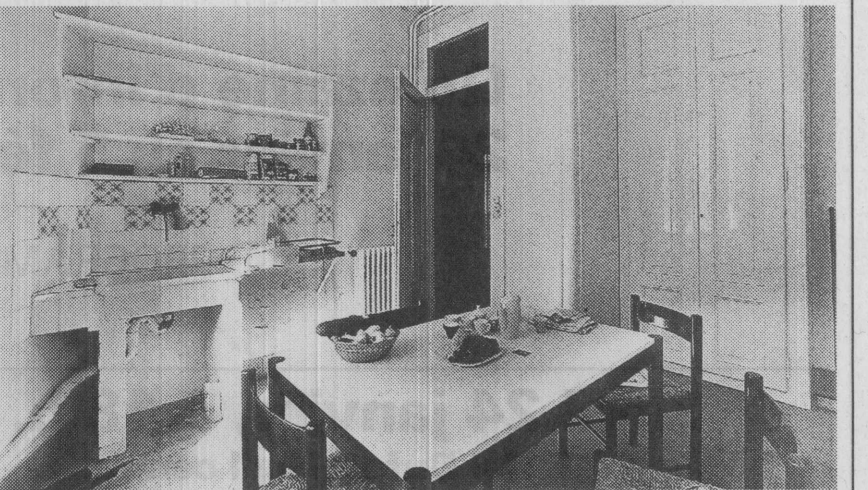
toutefois amenés à s'unir en septembre 1992: le «logement associatif», ou (un peu) plus précisément la «possibilité de personnaliser son logement et de réfléchir à la mise en place d'espaces collectifs». Cette manière différente, «conviviale», d'habiter étant perçue comme un moyen de lutte contre l'isolement en même temps que de création des «solidarités nécessaires à une vie digne et harmonieuse».

APPEL AUX COLLECTIVITÉS

La quinzaine d'information, de débats et d'exposition mise sur pied par le GRAAL à partir de ce lundi 24 janvier (voir encadré), au-delà de l'échange d'idées et d'expériences, constitue également une tentative de sensibiliser les autorités de la Ville et de l'Etat de Genève à ce type de revendications. Le vendredi 4 février, lors du débat de clôture, la conseillère administrative Jacqueline Burnand, les conseillers d'Etat Claude Haegi et Philippe Joye sont ainsi invités à répondre aux questions du public et à dialoguer avec les intervenants des précédents débats. Représentants de coopératives, de collectivités locales (Stadtbau de Hambourg) ou architectes, ces derniers peuvent pour la plupart se prévaloir de réalisations concrètes en matière de logements associatifs, en Suisse ou à l'étranger.

L'exposition présentée ces deux prochaines semaines dans le hall d'Uni-Dufour oscillera également entre théorie et réalisations. Sur les quarante-huit «tableaux» exposés, les résultats concrets de projets succéderont en effet à des textes qualifiés d'«utopiques» par les organisateurs et portant sur les problématiques soulevées par le GRAAL.

ANDRÉ LOERSCH



L'idée de logement associatif, misant sur la convivialité notamment, a de la peine à passer auprès des milieux «liés au marché du logement» à Genève. Volery

«Un lien entre habitat et solidarité?»

Exposition: lundi 24 janvier, 18 h. 30, hall central d'Uni-Dufour: vernissage de l'exposition «Habitat et participation» conçue par l'Ecole d'architecture de Louvain-La-Neuve (Belgique). L'exposition prendra fin le 5 février. Conférences-débats: mercredi 26 janvier à 20 h., Uni-Dufour, salle 260: «L'aventure des petites coopératives suisses», avec la participation de WOGENO (Bienne), COPLOG (Ge-

nève) et l'Association suisse pour l'habitat. Mercredi 2 février, 20 h., Uni-Dufour, salle 260: «Habitat associatif et architecture», présentation de projets: de M. Erwin Muehlestein, architecte; d'étudiants de l'Ecole des arts décoratifs; de KARTHAGO (Zurich). Jeudi 3 février, 20 h., Uni-Dufour, salle 260: «L'habitat associatif à l'étranger», présentation par leurs acteurs d'expériences menées: à Chambéry (M. Bouchet, architecte); à Hambourg

(Stadtbau); aux Pays-Bas (Centraal Wonen). Vendredi 4 février, 20 h., Uni-Dufour, auditorium Piaget: «Le logement associatif à Genève: quel avenir?». Avec la participation de M^{me} Jacqueline Burnand, conseillère administrative de la Ville de Genève, Claude Haegi, conseiller d'Etat responsable du logement, Philippe Joye, conseiller d'Etat chargé du Département cantonal des travaux publics.

FONCTION PUBLIQUE

Le Cartel dénonce le fait accompli de la privatisation du service des autos

Le Cartel intersyndical du personnel de la fonction publique recourt contre la procédure de suivi de la privatisation du Service des autos et de la navigation.

Le Conseil d'Etat semble réunir l'unité syndicale... contre lui. Visiblement, le projet de privatiser le Service des autos et de la navigation (SAN), annoncé jeudi dernier par le conseiller d'Etat Gérard Ramseyer, reste en travers de la gorge des représentants du personnel. Hier, une conférence de presse a réuni autour d'une même table – une première – les représentants du Cartel intersyndical de la fonction publique et de ses diverses composantes (notamment le Syndicat des services publics SSP-VPOD et le Syndicat interprofessionnel), de l'Union du personnel du corps de police et ceux de la Fédération des travailleurs du secteur public et semi public. Ce dernier syndicat ayant jusqu'à présent plutôt été utilisé par le Conseil d'Etat comme fer de lance contre le Cartel. «Une fois de plus, c'est la politique du fait accompli», souligne Jean-Pierre Fioux, président du Cartel, qui parle également de «pratiques autoritaires du Conseil d'Etat». L'annonce de la privatisation a été faite sans concertation aucune. Une violation de l'accord passé en avril dernier par les syndicats avec le Conseil d'Etat et qui prévoyait qu'en cas de restructurations risquant d'entraîner des licenciements il y aurait concertation. «Il y a six mois, la direction avait encore assuré que toute idée

laquelle le Gouvernement a mené son coup d'éclat. Le jeudi 13 janvier, le personnel a appris la nouvelle. Le vendredi 14 il était informé qu'il avait jusqu'au lundi 17 pour déposer des candidatures pour participer à la commission de suivi de la mise en œuvre de cette privatisation (voir encadré). Et le mercredi 19: élections. «Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'on n'a pas laissé beaucoup de temps au personnel pour s'organiser», selon M. Fioux.

Le personnel s'est réuni mardi dernier. Il a décidé de s'opposer à la privatisation et demande au Conseil d'Etat de retirer son projet de loi. Avant de discuter des modalités de la privatisation, il faudrait en discuter le

principe, estiment les syndicats. Une pétition réunit actuellement 87 signatures. Sur les 149 personnes employées au SAN seules 53 personnes ont finalement exprimé un vote lors de la désignation des délégués pour la commission de suivi. «Nous avons appelé à boycotter le vote», explique M. Fioux.

Ce dernier annonce donc qu'un recours est sur le point d'être déposé contre la manière de faire. Plusieurs irrégularités ont été commises selon les syndicats. Le délai de recours échoit lundi prochain.

Concernant le problème de fond – peut-on ou non privatiser le SAN? – les syndicats ont leur idée sur le pro-

blème (même si, visiblement, le Conseil d'Etat n'a pas souhaité débattre du sujet avec les partenaires sociaux). «On est tout de même en train de déléguer au privé des tâches d'intérêt général», souligne M. Fioux qui se demande quel contrôle l'Etat aura encore sur l'application des lois fédérales.

Ainsi, M. Roger Golay, vice-président de l'Union du personnel du corps de police fait remarquer que toute une partie des fonctionnaires du SAN sont assermentés et ont des cartes de police. Le mélange entre exercice de la puissance de l'Etat et secteur privé ne lui paraît donc pas une bonne chose. «On n'aurait pas les mêmes rapports de confiance avec les collègues de ce service», ajoute-t-il.

Quant à l'argument du déficit du SAN, invoqué pour justifier la privatisation, M. Fioux fait remarquer que le modèle comptable n'a pas tenu compte des 52 millions d'impôt sur les autos et les bateaux.

Outre le recours, les syndicats annoncent leur volonté de se battre sur plusieurs fronts. Et ils n'excluent pas le lancement d'un référendum. La privatisation du SAN étant vue comme un test. Quant à la déclaration du conseiller national radical Peter Tschopp traitant «de sacs de fainéants» les fonc-

Le Conseil d'Etat mécontent

Le projet de privatisation, présenté jeudi dernier par le conseiller d'Etat Gérard Ramseyer, prévoit la mise en place d'une commission de suivi. Celle-ci comporte cinq membres élus par le personnel du SAN, deux membres

tionnaires. Les organisations du personnel ont donc décidé de boycotter les élections. Seule une minorité du personnel a participé au vote (53 personnes). Le Conseil d'Etat a envoyé un communiqué furibard aux rédactions où les

fustige également cet «état d'esprit antidémocratique qui pousse à dénier aux autorités élues (Conseil d'Etat, Grand Conseil) et au peuple en cas de référendum, le pouvoir d'organisation de l'Etat qui leur appartient». Reste